



Tata : Le projet de Zone d'activités économiques en marche (Géoparc Jbel Bani)

Tata : Le projet de Zone d'activités économiques en marche (Géoparc Jbel Bani) L'étude d'opportunité, réalisée par le cabinet Vecteurs, a mis l'accent sur le mode d'affectation des locaux ainsi que le prix et les modalités de paiement qui doivent être en concomitance avec la réalité socio-économique de Tata. S'il est un constat qui fait l'unanimité auprès des acteurs institutionnels et artisans à Tata, c'est bien évidemment l'accélération de la réalisation d'une zone d'activités économiques dans cette province. C'est du moins ce qui ressort de l'étude d'opportunité réalisée récemment par le cabinet Vecteurs et financée dans le cadre d'une convention déjà paraphée (voir leseco.ma) par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de la Région Souss-Massa pour la création de ladite zone. En attendant la livraison de l'étude financière, l'accent est mis sur le mode d'affectation des locaux ainsi que le prix et les modalités de paiement, qui doivent être en concomitance avec la réalité socio-économique de Tata, touchée par une longue période de récession, entre autres, qui dure plus de 4 mois lors des périodes chaudes. Selon l'étude en question, il faudra faire preuve de créativité dans la mise en place d'un mode de paiement qui soit le plus accessible et le plus prolongé dans le temps. Du côté des bénéficiaires potentiels, il y a un engagement unanime de tous les artisans «TPE» et des entreprises «prestataires de services», exerçant actuellement à Tata, à déménager vers cette zone d'activité, une fois créée, avec la fermeture des locaux actuels, exception faite pour les entrepreneurs fournisseurs des matières



premières qui garderont leurs locaux actuels comme bureaux de vente. L'ensemble des partenaires s'accorde aussi sur le fait que le maître de l'ouvrage du projet devrait être la commune de Tata. Cette dernière est en train de régulariser, à travers la procédure d'immatriculation, l'assiette foncière appartenant au domaine privé de l'État et qui s'étale sur 5 ha, au quartier Ennaser afin qu'elle soit propriété de la commune. De plus, la création de cette zone permettra de déloger plus d'une centaine d'activités polluantes et nuisibles, implantées dans des quartiers du centre-ville. Par ailleurs, la zone d'activité, telle qu'elle a été conçue, sera composée d'un centre de vie avec une offre de location de 20 bureaux et de 5 zones distinctes (énergies renouvelables, menuiserie, auto-mécanique, ferronnerie...) d'un total de 210 ateliers à vendre. Parallèlement, le cabinet a recommandé aussi la création d'une zone logistique sur les 5 ha de la deuxième tranche ou sur un terrain limitrophe sous forme de lots de 500 m²; au minimum, à louer aux PME. Le 16/05/2017
Source web par : les eco